

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00726

Numéro SIREN : 453 278 046

Nom ou dénomination : A.B.T.M.

Ce dépôt a été enregistré le 18/02/2019 sous le numéro de dépôt B2019/001810

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/001810**
n°de gestion : **2004B00726**
n°SIREN : **453 278 046 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 18/02/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.B.T.M. - Société par actions simplifiée
zone industrielle Des Îles Cordées 38113 Veurey-voroize -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1426735

1

BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS A.B.T.M** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**

Adresse de l'entreprise : **38113 VEUREY VOROIZE** Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **4 5 3 2 7 8 0 4 6 0 0 0 2 5** Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 13 0 0 6 2 0 1 8		N-1 13 0 0 6 2 0 1 7	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	20 625	AK	17 469	3 156	3 189
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	191 275	AS	190 886	389	3 231
	Autres immobilisations corporelles	AT	359 102	AU	289 029	70 073	67 836
Immobilisations en cours	AV	5 457	AW		5 457		
Autres participations	AX		AY				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
Autres participations	CU		CV				
Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres immobilisations financières	BD	231	BE		231	227	
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH	12 507	BI		12 507	12 507	
TOTAL (II)	BJ	589 198	BK	497 385	91 813	86 990	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL	284 355	BM		284 355	759 656
	En cours de production de biens	BN	430 852	BO		430 852	
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 378 785	BY		2 378 785	2 102 601
	Autres créances (3)	BZ	114 278	CA		114 278	184 205
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	1 655 087	CE		1 655 087	224 525
Disponibilités	CF	1 145 910	CG		1 145 910	2 026 233	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	7 872	CI		7 872	6 640	
TOTAL (III)	CJ	6 017 138	CK		6 017 138	5 303 861	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	6 606 336	IA	497 385	6 108 951	5 390 850
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	5 751
Classe de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUAQUATUUS informatique

Désignation de l'entreprise : SAS A.B.T.M

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	150 000	150 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	15 000	15 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 002 589	2 001 285
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	756 857	371 304
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 924 446	2 537 589
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	528 188	13 142
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	614 216	644 899
	Dettes fiscales et sociales	DY	905 883	436 810
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	44 714	1 758 411
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 091 504	
	TOTAL (IV)	EC	3 184 505	2 853 261
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 108 951	5 390 850
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 184 505	2 853 261
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Designation de l'entreprise : SAS A.B.T.M		Exercice N				Exercice (N-1)					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC					
	Production vendue	biens* services*	FD	5 114 746	FE	444 174	FF	5 558 919			
			FG	48 026	FH		FI	48 026			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 162 771	FK	444 174	FL	5 606 945				
	Production stockée*				FM	430 852	(68 310)				
	Production immobilisée*				FN						
	Subventions d'exploitation				FO						
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	106					
	Autres produits (1) (11)				FQ	30	9				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	6 037 934	4 207 350		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS				
	Variation de stock (marchandises)*						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	3 419 667	3 292 722		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	475 301	(625 128)		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	506 099	501 040		
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	14 851	14 292		
	Salaires et traitements*						FY	330 846	320 071		
	Charges sociales (10)						FZ	162 284	154 223		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions							GA	34 003	30 147
									GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		106	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
	Autres charges (12)						GE	19	24		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 943 069	3 687 497		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 094 865	519 853			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	29 766	28 604		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN	124			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	664			
	Total des produits financiers (V)						GP	30 555	28 604		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	4 257	4 635		
	Différences négatives de change						GS		35		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	4 257	4 670		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	26 298	23 934			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 121 162	543 787			

Désignation de l'entreprise : SAS A.B.T.M

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	8 991		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	9 991		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	16 242	76	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	16 242	76	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(6 251)	(76)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	358 054	172 407	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 078 480	4 235 953	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 321 622	3 864 649	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	756 857	371 304	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP			
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	4 257	4 635	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
produits/charges except sur exercices antérieurs		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
		16 242		8 991	
Produits de cession d'immobilisations				1 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Jean-Philippe LESAQUE

Commissaire aux comptes
Expert-comptable

A.B.T.M.

Société par actions simplifiée au capital de 150 000 €

Siège social : ZA Est – « Les Iles Cordées »

38113 - VEUREY VOROIZE

RCS GRENOBLE : 453 278 046

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018



Jean-Philippe LESAQUE

Commissaire aux comptes
Expert-comptable

A l'assemblée générale des actionnaires de la société A.B.T.M.,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.B.T.M. relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur les éléments ci-dessous :

Les « règles et méthodes comptables » suivies par la société sont décrites dans les notes de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces règles et méthodes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

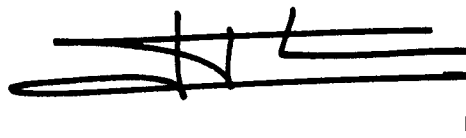


Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Grenoble,
le 30 octobre 2018



Jean-Philippe LESAQUE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
de Grenoble

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2018

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.B.T.M										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	20 625	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2			KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	191 275	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	264 056	KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	56 802	KZ		LA	29 243	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	30 848	LC		LD	4 122	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	5 457	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	542 980	LO		LP	38 822	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés						IP	227	IR		IS	4
Prêts et autres immobilisations financières						IT	12 507	IU		IV			
TOTAL IV						LQ	12 734	LR		LS	4		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								OG	576 339	OH		OJ	38 826

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		à poste 1		à poste 2		à poste 3		à poste 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		LV		LW	20 625	IX	20 625	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	191 275	ML	191 275	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	264 056	MO	264 056	
		Matériel de transport	IV		MP	25 967	MQ	60 078	MR	60 078	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	34 969	MU	34 969	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	5 457	NB	5 457	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	25 967	NH	555 835	NI	555 835	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations		IO		OX		OY		OZ	
		Autres titres immobilisés		II		2B		2C	231	2D	231
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	12 507	2G	12 507		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	12 738	2H	12 738		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	25 967	OL	589 198	OM	589 198		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.B.T.M

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	17 436	PF	33	PG		PH	17 469
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	188 044	QA	2 842	QB		QC	190 886
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	201 334	QE	25 229	QF		QG	226 564
	Matériel de transport	QH	56 802	QI	3 640	QJ	25 967	QK	34 475
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	25 733	QM	2 258	QN		QO	27 991
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	471 914	QV	33 970	QW	25 967	QX	479 916
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		QN	489 350	OP	34 003	OQ	25 967	OR	497 385

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6							
TOTAL I															
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1							
TOTAL II															
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8							
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6							
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4							
	Inst.gales.agenc et aut.des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2							
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9							
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7							
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5							
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3							
	Emballages recup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1							
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8							
Frais d'acquisition de titres de participations		NL					NM					NO			
TOTAL IV															
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV							
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cabinet Daniel MILLET

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A . B . T . M

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	106	6V	106
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	106	TZ	106
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	106	UC	106
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	106
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A.B.T.M</u>				Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	12 507	UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	2 378 785		2 378 785		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * ☐ UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	534		534		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	82 552		82 552	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	11 604		11 604	
		Divers	VP	5 751		5 751	
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	13 837		13 837		
	Charges constatées d'avance	VS	7 872		7 872		
	TOTAUX		VT	2 513 442	VU	2 495 184	VV
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus de 1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	614 216		614 216		
Personnel et comptes rattachés		8C	96 053		96 053		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	79 275		79 275		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	175 103		175 103		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	537 338		537 338		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	18 114		18 114		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	528 188		528 188		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	44 714		44 714		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	1 091 504		1 091 504		
TOTAUX		VY	3 184 505	VZ	3 184 505		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL	1 791
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Designation de l'entreprise : SAS A. B. T. M						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 0 0 6 2 0 1 8				
I. RÉINTEGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés						WA	756 857		
			de son conjoint				à réintégrer :		WB			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		WC			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG		XE	1 282		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	386		
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								Y7	358 054		
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8			
			- imposées au taux de 0 %						ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme				WN			
						- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XR	2 859	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	8 433	
				Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
								TOTAL I		WR	1 127 871	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV			
			- imposées aux taux de 0 %						WH			
			- imposées aux taux de 19 %						WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A				XA				
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*										ZY	
	Majoration d'amortissement *										XD	
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6		Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC	
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)										PC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XS	8 584	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9		Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI		XG	18 258	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2		
								TOTAL II		XH	26 842	
III. RÉSULTAT FISCAL												
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI		1 101 029				XJ		
		déficit (II moins I)										
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL						XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		1 101 029				XO		

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise :

SAS A.B.T.M

30/06/2018

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS A.B.T.M

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	83 504
--	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
ORGANIC	9K		9L	
Taxe sur les véhicules de sociétés	9M	386	9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	386	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)XU ☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A.B.T.M</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	371 304		- Autres réserves	ZD	1 304				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE	370 000				
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	371 304		Report à nouveau	ZG					
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	371 304		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N : Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	240 625		241 099			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 90 180				XQ	91 113		92 298			
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	23 373		26 704			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	66 696		55 006			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	84 292		85 933			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	506 099		501 040			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	10 141		10 387			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS				YZ	4 710		3 905			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	14 851		14 292			
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	1 301 295		781 125			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	779 237		682 078			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*				OB	309 697					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)				Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
RÉGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH				N° SIRET de la société mère du groupe JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Evaluation des valeurs mobilières de placement	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Honoraires des commissaires aux comptes	X
---	---

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Résultats financiers des cinq derniers exercices	X
--	---

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Méthode de comptabilisation : Comptabilisation à l'achèvement

La société applique la méthode de comptabilisation des charges et produits à l'achèvement. A ce titre, les charges sont comptabilisées dans les comptes de charges. Parallèlement, et afin de neutraliser les charges de l'exercice, une production stockée est enregistrée pour le même montant.

Les acomptes versés par les clients et constatés en Chiffre d'affaires sont neutralisés sur l'exercice par un compte de produits constatés d'avance.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 9 825 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	9 825
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	9 825

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	20 625		
TOTAL			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	191 275		
Installations générales agencements aménagements divers	264 056		
Matériel de transport	56 802		29 243
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	30 848		4 122
Immobilisations corporelles en cours			5 457
TOTAL	542 980		38 822
Autres titres immobilisés	227		4
Prêts, autres immobilisations financières	12 507		
TOTAL	12 734		4
TOTAL GENERAL	576 339		38 826

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			20 625	20 625
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			191 275	191 275
Installations générales agencements aménagements divers			264 056	264 056
Matériel de transport		25 967	60 078	60 078
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			34 969	34 969
Immobilisations corporelles en cours			5 457	5 457
TOTAL		25 967	555 835	555 835
Autres titres immobilisés			231	231
Prêts, autres immobilisations financières			12 507	12 507
TOTAL			12 738	12 738
TOTAL GENERAL		25 967	589 198	589 198

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	17 436	33		17 469
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	188 044	2 842		190 886
Installations générales agencements aménagements divers	201 334	25 229		226 564
Matériel de transport	56 802	3 640	25 967	34 475
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	25 733	2 258		27 991
TOTAL	471 914	33 970	25 967	479 916
TOTAL GENERAL	489 350	34 003	25 967	497 385

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	33				
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 842				
Instal.générales agenc.aménag.divers	24 594	636			
Matériel de transport	3 640				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 258				
TOTAL	33 334	636			
TOTAL GENERAL	33 367	636			

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	106		106		
TOTAL	106		106		
TOTAL GENERAL	106		106		
Dont dotations et reprises d'exploitation			106		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	12 507		12 507
Autres créances clients	2 378 785	2 378 785	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	534	534	
Taxe sur la valeur ajoutée	82 552	82 552	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	11 604	11 604	
Divers état et autres collectivités publiques	5 751		5 751
Débiteurs divers	13 837	13 837	
Charges constatées d'avance	7 872	7 872	
TOTAL	2 513 442	2 495 184	18 258

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	614 216	614 216		
Personnel et comptes rattachés	96 053	96 053		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	79 275	79 275		
Impôts sur les bénéfices	175 103	175 103		
Taxe sur la valeur ajoutée	537 338	537 338		
Autres impôts taxes et assimilés	18 114	18 114		
Groupe et associés	528 188	528 188		
Autres dettes	44 714	44 714		
Produits constatés d'avance	1 091 504	1 091 504		
TOTAL	3 184 505	3 184 505		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	1 791			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	30.0000	5 000			5 000

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	33 362
Autres créances	12 374
Total	45 736

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	147 522
Autres dettes	14 714
Total	162 235

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 872
Total	7 872
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1 091 504
Total	1 091 504

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6 500 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 6 500 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	30/06/2014	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2017	30/06/2018
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
Nbre des actions ordinaires existantes	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 995 701	3 297 779	3 314 000	4 275 651	5 606 945
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	506 977	677 090	609 819	573 964	1 148 808
Impôts sur les bénéfices	124 203	184 538	167 632	172 407	358 054
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	270 505	391 809	360 728	371 304	756 857
Résultat distribué	300 000	250 000	200 000	370 000	
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	76.55	98.51	88.44	80.31	158.15
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	54.10	78.36	72.15	74.26	151.37
Dividende distribué à chaque action	60.00	50.00	40.00	74.00	
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	8	8	8	7	7
Montant de la masse salariale de l'exercice	332 198	363 026	342 797	320 071	330 846
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	156 702	170 643	187 022	166 225	172 109

A.B.T.M.
Société par actions simplifiée
Au capital de 150 000 euros
Siège social : ZA Est "Les Iles Cordées"
38113 VEUREY VOROIZE
RCS GRENOBLE 453 278 046

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 DECEMBRE 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2018

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2018 s'élevant à 756 857 euros de la manière suivante :

La somme de 750 000 euros
A titre de dividendes
Soit 150,00 euros par action

Et le solde, soit la somme de 6 857 euros
En totalité au compte "autres réserves", lequel, après affectation,
Sera créditeur à hauteur de 2 009 446 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

ASP

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 150,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 749 850,00 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2017 : 370 000 €, soit 74,00 € par titre

- dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 74 €
- dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 369 926 €

Exercice clos le 30 juin 2016 : Néant

Exercice clos le 30 juin 2015 : 200 000 €, soit 40 € par part

- dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 040 €
- dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 139 960 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 décembre 2018

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 4250 voix ayant voté pour, — voix ayant voté contre, — voix s'étant abstenues.

**Certifié conforme
La Présidente**

La Société HOLLAGNON

